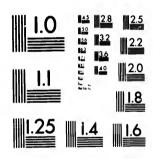
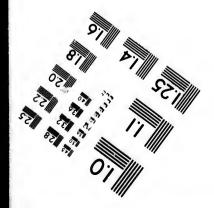


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





STATE OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE PA



CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.





### **Technical Notes / Notes techniques**

The post of film

Th co or ap

Th file ins

Main up bo

origina featur	estitute has attempted to obtain the best al copy available for filming. Physical es of this copy which may alter any of the s in the reproduction are checked below.	qu'il lι défaut	L'Institut a microfilmé le mellleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessou s.	
	Coloured covers/ Couvertures de couleur		Coloured pages/ Pages de couleur	
	Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur		Coloured plates/ Planches en couleur	
<b>/</b>	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées	$\checkmark$	Show through/ Transparence	
	Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/ Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)		Pages damaged/ Pages endommagées	
	Additional comments/ Commentaires supplémentaires			
	Bibliographic Notes	s / Notes bibl	liographiques	
	Only edition available/ Seule édition disponible		Pagination incorrect/ Erreurs de pagination	
$\checkmark$	Bound with other material/ Relié avec d'autres documents		Pages missing/ Des pages manquent	
	Cover title missing/ Le titre de couverture manque		Maps missing/ Des cartes géographiques manquent	
	Plates missing/ Des planches manquent			
	Additional comments/ Commentaires supplémentaires			

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of Parliament

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque du Parlement

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

1	2	3
	1	
	2	
	3	
1	2	3
4	5	6

d d n c

. 8

ar m tu q b co m po co de la su se se



#### LES DROITS

DE LA

# LANGUE FRANÇAISE

## MÉCONNUS

## DÉBATS AU SÉNAT

Séances des 17 et 18 février, 1879.

La discussion s'engage sur la réponse au discours du Trône, et les honorables sénateurs Armand, Bellerose, Trudel et autres revendiquent les droits de la province de Québec, méconnus par le Gouvernement qui n'a pas donné au Sénat un ministre catholique, parlant la langue française.

L'honorable M. ARMAND se lève et s'exprime comme suit:

Je n'ai pas l'habitude de parler sur l'Adresse en réponse au discours du Trône; cependant les circonstances actuelles m'obligent de donner cours à certains regrets que je ne puis taire, après avoir vu les gouvernements de la mère-patrie, qu'ils appartinssent à l'un ou à l'autre parti politique, invariablement conseiller à notre bien-aimée Souveraine de nommer, comme son représentant dans le Dominion du Canada, un homme parlant la langue française, et cela par amour de l'équité, par déférence et par courtoisie envers un million et demi de ses loyaux sujets; et voilà pourquoi nos prédécesseurs ont proclamé si haut, de même que nous le faisons à notre tour, que le dernier coup de canon tiré dans le Nouveau-Monde en faveur de la Grande-Bretagne le serait par un Canadien-Français. Je suis surpris, plus que surpris, je suis peiné de voir que les conseillers de l'illustre et distingué représentant de Sa Majesté semblent tenir peu de compte de cet acte de justice, de déférence

et de courroisie, et proscrire en quelque sorte ma langue (la langue française) par le choix qu'ils ont fait de l'honorable monsieur qui préside aux délibérations du Sénat. On me dira peut-être que le dernier gouvernement avait agi de la même façon, c'est ce que je ne nie pas; mais ce gouvernement n'avait pas de sympathies pour l'élément français du Dominion. L'ex-premier ministre croyait avoir une vengeance à exercer contre la province de Québec; il voulait la punir et l'humilier pour avoir donné, pendant de si longues années, la préférence an rival de son grand oracle, préférence qui, plus d'une fois, le poussa à jeter ce cri de rage et d'angoisse: "Je suis déberdé, je suis paralysé par la domination des Canadiens-Français." Ce eri, désormais, il ne le fera plus entendre, mais il en jettera un autre: "Je suis vaincu par la politique nationale." Et son protégé pourra ajouter: "Oui, et par le pamphlet du sénateur de Saugeen." Et les libéraux pourront dire en outre: "Nous sommes aujourd'hui vaincus, non par aucune influence illégitime du clergé, mais par la politique de protection que nous avions naguère invoquée, mais que nous avons sacrifiée ensuite au commandement d'un avengle et obstiné ministre des finances."

Mais j'ai à exprimer un autre regret, et ce regret est d'autant plus amer que tous mes compatriotes l'éprouvent comme moi, c'est celui de voir les vingt-quatre sénateurs de la province de Québec ostracisés et éliminés en quelque sorte par le fait qu'ils n'ont pas de représentant dans le nouveau cabinet. Est-ce que, par hasard, le gouvernement actuel appartiendrait à l'école du jour, à cette école qui désire rabaisser la position du Sénat dans le Dominion? Il me semble qu'un premier ministre, l'âme du Gouvernement, aurait dû consulter l'honorable leader de cette Chambre dans une question de ce genre; celui-ci lui aurait indiqué les hommes qui lui ont donné, ou qui pourraient lui donner de l'aide dans les circonstances difficiles et critiques. Il aurait pu consulter aussi son ancien collègue, le représentant si éprouvé de Kamouraska, le sénateur de La Durantaye, qui, pendant plus d'un quart de siècle, a soutenu la lutte avec le plus rusé, le plus ingénieux, le plus fécond en ressources et le plus déterminé de tous les hommes politiques du temps, comme l'atteste son coup d'Etat du 2 mars dernier. Il aurait pu consulter encore l'ancien représentant du comté de Laval, aujourd'hui sénateur pour la division de Lanaudière, qui avait derrière lui de longues années d'expérience parlementaire, qui avait vu les champs de bataille de plus de cent campagnes électorales, et qui, enfin, avait fait son comté ce qu'il est aujourd'hui, le plus conservateur de tous les comtés du Peut-être l'honorable premier ministre dira-t-il que le temps lui a manqué pour jeter les yeux tout autour de lui; cependant il avait là, à Montréal, deux anciens amis qu'il avait comblés de faveurs, l'un par une mission dans les (la

ble

lira

me

ait

on.

cer

lier

nce

, le

je

Ce

un

SOD

eur

ous

me

ons

oni-

'au-

me

nce

fait

t-ce

ole

nat

me

de

lui

ur-

et

ne,

de

a

lus

nes

ars

 $d\mathbf{u}$ 

nu-

ar-

ent

ce

 $d\mathbf{n}$ 

t-il

de

nis

es

Indes occidentales, et l'autre par un double mandat. Mais il semble que l'honorable premier ministre ne trouve plus aucun plaisir dans la société de ses anciens amis et qu'il recherche davantage celle de plus jeunes frères d'armes. Qu'il se tienne sur ses gardes, car il est bien connu que la jeunesse se fatigue souvent de la compagnie des anciens. Néanmoins, puisqu'il éprouve un si fort entraînement vers de jeunes conseillers, pourquoi n'a-t-il pas cherché à s'adjoindre le plus jeune membre de cette Chambre, celui-là même qui occupe le siége laissé vacant par un citoyen qui a souvent fait l'admiration de ses compatriotes, d'un homme qui a élevé au plus haut degré le commerce canadien, de celui dont les navires sillonnaient les océans et fendaient les eaux des lacs, des rivières et des canaux du Nouveau-Monde; de celui qui, plus d'une fois, fit pencher la balance électorale en faveur de son parti; de celui, enfin, dont le nom brillera dans l'histoire comme un phare vers lequel la jeunesse intelligente de son pays tournera les yeux en s'écriant: Ne pourrons-nous pas faire un jour ce que l'hon. Louis Renaud a fait?

Il me semble que ce jeune sénateur pouvait se recommander des sympathies de ses amis politiques; mais il fut oublié aux réunions de l'Hôtel Windsor, à Montréal, on il avait été décidé que pas un des vingt-quatre sénateurs de la province de Québec n'aurait un représentant dans le Cabinet. Oui, et c'est là un fait qui a été proclamé dans les rues de Montréal, dans les bureaux de la presse publique, sur les chemins de fer, sur les fils du télégraphe qui en a porté la nouvelle jusqu'à New-York. L'intention de l'honorable premier ministre serait-elle donc de donner une couleur de vérité à la comparaison que l'honorable M. Drummond a faite sur son compte? Ni sir L. H. Lafontaine, ni l'hon, A. N. Morin n'auraient agi de cette façon, bien que leurs désastres politiques aient commencé dans le comté de Terrebonne, grâce à l'ambition d'une partie de la jeunesse dans un cas, et dans l'autre, à la suite des manœuvres d'une faction politique composée surtout d'étrangers. Il n'aurait pas agi de cette façon non plus, sir Etienne Pascal Taché, le grand citoyen qui a inspiré le gouvernement et le grand parti de la coalition, lorsqu'il concut et accomplit la confédération. Un jour je lui entendais dire: "Je viens de donner une leçon à un de nos " jeunes compatriotes qui voulait aller, passez-moi le mot, plus "vite que le violon, qui voulait être général avant d'avoir été " lieutenant. Mon jeune ami, lui ai-je dit, je ne suis pas l'hom-" me à qui vous devez vous adresser pour un pareil dessein. J'ai "atteint le haut de l'échelle, après avoir gravi tous les échelons "l'un après l'autre. Pendant la guerre de 1812, j'ai été soldat "avant d'être enseigne; il faut savoir attendre. Les emplois "que vous désirez, vous les aurez peut-être avant longtemps, et "par des moyens légitimes, car les titulaires actuels sont plus "près de la tombe que du berceau." Sir George Etienne Cartier n'aurait pas davantage agi de cette manière; sa fidélité à ses amis est trop bien connue. Ecoutez la réponse qu'il fit un jour à des jeunes gens qui lui demandaient son appui pour soulever de l'opposition à un ancien représentant: "Non, dit-il, "car je n'ai pas d'ami plus dévoué. Quand il est nécessaire de "livrer bataille, je n'ai pas à le faire chercher par les rues et les "faubourgs, et quand un vote doit être donné, je n'ai pas à faire agiter la sonnette pour le ramener à son poste; il est toujours "sur la brèche, que la fortune soit souriante ou menaçante."

Mais pourquoi descendre dans la tombe pour y chercher parmi les cendres des chefs qui ne sont plus des exemples de fidélité, quand de pareils exemples nous sont offerts par les vivants? Demandez à celui qui, de concert avec sa noble épouse, a rempli avec tant de dignité la position de gouverneur de la province de Québec, au début de la Confédération; oui ; demandez à sir N. F. Belleau ce qu'il répondit, alors qu'il dirigeait les affaires de notre commune patrie après la mort de sir Pascal Etienne Taché, à certains membres qui le renseignaient sur les intrigues ourdies par de jeunes aspirants contre des vétérans politiques: "Soyez tranquilles, rien de cela n'aboutira tant que je "serai premier ministre, car je ne laisserai faire aucune injus-

" tice."

Ah l si les choses continuaient d'aller comme elles vont aujourd'hui, je demanderais qu'il me fût permis de ne pas rivaliser de soumission avec le chien fidèle qui lèche la main du maître qui le frappe. Je me rappelle que sir George Etienne Cartier disait, peu de temps après la confédération, qu'il n'y aurait plus désormais de raisons pour que les divisions politiques qui agitaient notre pays sous l'union des Canadas continuassent d'exister. Se serait-il trompé? Il me serait bien pénible de me séparer d'hommes tels que les Campbell; cependant, s'ils sont impuissants à protéger ma province, celle qui a été choisie comme base, centre et pivot de toutes les autres provinces dans la distribution de leurs représentations, et la seule qui ait encore été appelée à faire des sacrifices, on trouvera qu'il est pour le moins logique et judicieux de ma part de lever la tête, et, quand le patriotisme me le commande, de chercher des alliés prêts à adopter la devise de notre gouverneur actuel, ou cette autre devise inscrite sur une de nos bannières "Altius tendimus." Je n'ai, en parlant ainsi, aucune pensée d'intérêt personnel, car j'ai atteint l'apogée de mon ambition. Je parle pour mes collègues, plus agés et plus jeunes, qui nourrissent de légitimes aspirations, et qui sont tenus aussi de voir à ce que la justice soit rendue comme elle doit l'être.

Oui, si les choses doivent continuer d'aller comme elles vont maintenant, je désire que le digne et vaillant Ecossais, (M. Holton), qui a représenté si longtemps et avec tant de fidélité la partie du pays qu'a été comme un rempart contre le républicanisme de nos voisins, trouve de nouveaux alliés, car j'ai souvent admiré cet honorable membre. Une fois entre autres, j'ai pu constater son amour de la justice et son désir de la voir s'étendre même à ses adversaires politiques. Dans une question chaudement débattue, je l'ai vu, de concert avec le gouverneur actuel de Manitoba, (l'hon. M. Cauchon), chercher dans les autorités constitutionnelles les moyens de protéger les accusés du Nord-Ouest contre les attaques du présent ministre des douanes, attaques qui ont probablement valu à ce dernier la position qu'il occupe aujourd'hui.

Je ne veux pas être injuste envers le ministre des douanes; c'est ma conviction, je l'avouerai, que ses attaques étaient tout aussi bien dirigées contre l'ex-premier ministre et son collègue, le ministre de la justice qui, tous deux, s'étaient rendus coupables d'intervention illégitime dans la province de Manitoba, acte que le gouverneur actuel de la Nouvelle-Ecosse a signalé comme une ombre et une tache dans leur carrière politique. Le ministre actuel des douanes désirait sans doute forcer ces deux ex-ministres à cueillir au milieu des ronces et des épines le fruit amer de ces préjugés religieux et nationaux qu'eux-mêmes avaient semés.

J'ai admiré encore l'honorable représentant de Chateauguay (l'hon. M. Holton), dans le cours d'une des dernières sessions, quand je l'ai vu se lever en Chambre, au grand étonnement des députés de la droite et de lagauche, pour demander au premier ministre (l'hon. M. MacKenzie, son chef politique,) si c'était d'après ses ordres ou autrement que l'un de ses collègues, le maître général des postes, poussé par une ambition méprisable et sans limite, était allé troubler, dans le comté d'Argenteuil, l'harmonie qui avait toujours existé entre les catholiques et les protestants. Il serait à désirer que cet honorable monsieur trouvât pour alliés un nouveau Baldwin et d'autres hommes de cette valeur; car avec de tels chefs, un parti, de même qu'une nation, peut être vaineu, mais ne saurait être détruit. En attendant le jour de la justice, je ne doute pas que mes vingt-quatre collègues dans cette honorable chambre n'aient profondément ressenti l'injure qui leur est faite. Nous retrouverons tous notre ancienne vigueur, notre ardeur juvénile, et alors il pourra bien arriver pour plus d'un des jeub mambres qui supportent le gouvernement, s'il s'en trouve qui aient été élus par acelamation, parce qu'il ne s'est pas présenté vingtcinq électeurs ayant qualité pour s'opposer à leur nomination, et s'il y en a d'autres qui aient été élus par de fortes majorités, il pourra bien arriver, dis-je, par la suite, les rapports éleciés et que les majorités se toraux soient singulièrement ... changent définitivement en minorités. Que le gouvernement actuel ne se fasse pas trop d'illusions sur sa grande majorité; le

élité
t un
souit-il,
re de
t les
faire
ours

cher

s de

enne

r les
ouse,
e la
nant les
ascal
les
poline je

ront iser ître tier olus qui sent me sont isie ans core r le and ts à ıtre Je j'ai 108, spi-

lles ais, de

soit

cabinet auquel il succède en eut une autrefois également forte, et cependant, en moins d'un jour, que dis-je! en quelques henres,

cette majorité s'est évanouie.....

La mère-patrie comprendra, j'en ai la conviction, qu'il y a un temps pour résister comme il y en a un pour céder. Si elle se rend bien compte de l'ère politique que nous inaugurons, elle nous permettra bientôt de participer aux bénéfices de ses traités commerciaux avec les autres nations, car les intérêts des colonies sont analogues à ceux de l'Empire. La prospérité, la gloire et le bonheur de ses sujets des colonies doivent être aussi chers à notre auguste souveraine que ceux de ses sujets de l'autre côté de l'Atlantique. J'ai eu le bonheur d'entendre, il y a quelques années, l'un des illustres représentants de Sa Majesté dire que l'Angleterre dépenserait jusqu'à son dernier shilling pour la protection de ses colonies. Il lui en coûte assurement plus pour protéger le pavillon de ses navires de commerce que pour protéger ses colonies.

Jandr

q

te

si

e

0

e

e

d

ľ

f

•

C

n

En retour, aux manufacturiers ou citoyens de Manchester, de Liverpool ou de Londres qui craindraient, en venant ici, de rencontrer une compétition disproportionnée, nous disons: "Venez essayer d'établir parmi nous des branches de vos industries, nous vous recevrons à bras ouverts et nous vous protégerons de tout notre pouvoir." Mais que l'on se rappelle, toutefois, les sentiments exprimés par un des leurs en plein parlement, pendant la guerre de l'Indépendance: "Si j'étais un "Américain comme je suis un Anglais, je ne me soumettrais "jamais à d'aussi injustes griefs que ceux dont vous les rendez

"victimes."

De plus, la clairvoyance des nobles Anglais, des braves Ecossais et des enfants de la verte Erin qui dirigent les conseils de l'Impératrice de l'Inde (celle qui préside si bien aux destinées de l'Empire) les avertira qu'ils ne doivent rien nous laisser envier à nos voisins. Ils savent que si la France, malgré ses désastres, n'en est pas moins à la tête du monde financier, elle le doit au régime protecteur qu'elle maintient, et que, de même, si les Etats-Unis continuent de payer aisément l'énorme dette contractée durant la guerre de sécession, ils en sont redevables à la protection. Bismarck, aussi lui, s'aperçoit maintenant que, pour sauver l'Allemagne gémissant sons l'épouvantable fardeau du paupérisme, il lui faut mettre fin au libre-échange, et voilà pourquoi il a fait savoir à tous les ambassadeurs des puissances étrangères qu'à l'avenir la politique de l'Allemagne serait protectionniste. Le principe du libre-échange est juste en soi, mais il n'y a pas de règles sans exception, et il faut avoir égard au temps, aux lieux et aux circonstances. La mère-patrie nous a déjà donné ce qu'elle regarde comme le don le plus gracieux et le plus sacré qu'elle pût nous faire, celui de sa constitution et de son système de gouvernement responsable. Servons-nous donc,

nte,

res,

m'il

der.

11111-

ices les La nies

que

ı le

tres

rait

ies.

ses

ter,

ici.

us :

in-

ro-

lle.

ein

1111

ais

dez

ves

eils

ées

en-

es,

au

les

ac-

18

ur

du

ır-

ees

0-

tis

au

us

et

le

e,

en attendant de meilleurs jours pour la réalisation de nos vœux, de ce grand privilége de la constitution qui donne à tous les sujets britanniques le droit de présenter des pétitions à leur souverain, et nous obtiendrons sans donte par ce moyen ce qui nous manque encore pour pouvoir parvenir au but vers lequel nous tendons. (Ecoutez! écoutez!)

L'honorable M. CAMPBELL—Au nom du gouvernement, j'exprime la plus entière reconnaissance de la faveur avec laquelle les honorables membres ont reçu le discours du Trône. J'apporte mon approbation cordiale à tout ce qu'ils ont dit de l'éloquence déployée par les proposants de l'adresse en réponse à ce discours, et je m'associe de toute mon ame aux sentiments de plaisir que leur a fait éprouver l'accession au Sénat de l'honorable représentant de la division de Québec, M. de Boucherville.

L'honorable chef de l'opposition n'aurait guère pu parler en termes plus flatteurs, paisqu'il a reconnune rien trouver dans le discours du trône que n'aurait pu y introduire le dernier gou-La discussion toutefois a donné lieu à un incident qui m'a fort peiné par l'expression du sentiment de mécontentement avec lequel mon honorable ami, M. Armand, envisage la part échue à la province de Québec dans la formation du ministère, et qu'il qualifie d'injustice faite au Bas-Canada. J'aurais sincèrement désiré comme lui que la combinaison ministérielle cût laissé dans ses rangs place à un ministre canadien-français occupant un siège au Sénat; je puis dire, en mon nom propre et au nom de mes collègues, au nom du gouvernement tout entier, que rien ne nous aurait été plus agréable; la présence d'un sénateur français dans le cabinet eût facilité grandement l'administration des affaires publiques et aurait été vue trèsfavorablement, j'en suis convaincu, par tous les membres de cette Chambre, à quelque province qu'ils appartiennent.

Les honorables messieurs ont eu raison de dire qu'il y a toujours eu parmi les membres des ministères antérieurs à celuici un sénateur de la province de Québec. Il arrive malheureusement que la composition du cabinet actuel nous prive de cet avantage. J'aurais vivement désiré qu'il en fût autrement, et je me flatte que mon honorable ami, dont le commerce m'a toujours été si agréable pendant les vingt dernières années, se rappellera qu'il n'est pas toujours au pouvoir du premier ministre, appelé à former une administration, d'en diriger tous les détails aussi bien qu'il le désirerait. Il est obligé de faire du mieux qu'il peut, quand il ne peut pas faire tout ce qu'il a à cœur.

La province de Québec a été représentée dans les administrations précédentes, comme elle l'est dans celle-ci, par quatre membres. La masse de la population de cette province est française, il est vrai, mais elle contient aussi un élément anglais considérable, et cet élément a toujours été représenté dans les administrations passées aussi bien que dans celle-ci. Il reste donc dans le cabinet trois siéges à distribuer à des ministres canadiens-français. Mon très-honorable collègue, à qui a été contiée la formation du ministère, s'est appliqué du mieux qu'il a pu à mettre ces siéges à la disposition des membres qui lui semblaient représenter le plus exactement le parti conservateur canadien-français. Je suis certain qu'il verrait lui-même avec plaisir un sénateur canadien-français faire partie du minister. Néanmoins, le parti conservateur du Bas-Canada n'a pas jugé que cela fût opportun on désirable, et voilà pourquoi on a dû s'en

tenir à la combinaison actuelle.

L'honorable M. Armand ne rend assurément pas justice au premier ministre en le croyant capable d'indifférence pour les droits du Sénat, ou de dédain pour les membres de la province de Québec qui en font partie. Les dispositions du très-honorable premier ministre, quelque favorables qu'elles fussent, ont dû plier devant la force des circonstances qui, seules, commandent la situation. Mon honorable ami, j'oserai le dire, trouvera que, dans la manière dont les grandes fonctions de l'Etat ont été distribuées, on a en égard, autant que possible, aux légitimes susceptibilités des honorables représentants de la province de Québec. Quatre portefeuilles importants leur ont été confiés, et le gouvernement a présenté aux membres des Communes un député canadien-français pour diriger leurs débats. occupe la haute position de président de la Chambre. J'ose espérer que mon honorable ami, lorsqu'il aura pris en considération toutes ces circonstances, nous acquittera pour le moins de tout manyais vouloir envers la province de Québec, on d'oubli prémédité à l'égard des sénateurs canadiens-français.

L'honorable M. BELLEROSE—Représentant de la province de Québec, il ne m'est pas permis de rester muet dans cette circonstance. Le devoir me commande de protester contre la manière dont la présente administration a été formée. Celui qui connaît ce qui s'est passé, avant et depuis la confédération, et qui se rappelle ce qui s'est passé au Sénat durant les sessions dernières, ne peut certainement pas s'empêcher d'exprimer le regret qu'il a éprouvé en entendant l'honorable ministre qui siège dans cette chambre (M. Campbell) faire les observations que nous venons d'entendre. Personne n'ignore que la langue française était complètement bannie de cette enceinte, il n'y a encore que quatre à cinq ans, et que, plus d'une fois, dès mon entrée au Sénat, j'ai protesté contre cet oubli de nos droits,

contre ce que j'appelais alors et ce que j'appelle encore une injure faite à la population de la province de Québec. n'est pas seulement comme représentant de cette dernière province que je me lève pour protester contre cet acte du Gouvernement, c'est encore comme représentant de toute la population française de la Puissance du Canada. (Très-bien! très-bien!) Si cet état de choses avait été d'accord avec nos nos usages et nos contumes, ce qui n'est pas, le gouvernement aurait pu être excusable; mais si l'on envisage seulement ce qui s'est fait depnis la Confédération, en laissant de côté la pratique des années antérieures, on voit que les différents gouvernements qui se sont succédé depuis lors, ont choisi invariablement, pour faire partie de chaque administration, un sénateur de la province de Québec, parlant la langue française. Et pourquoi en a-t-il été ainsi, sinon pour se conformer à l'esprit de notre constitution, qui décrète (article 133) que les deux langues, anglaise et française, seront sur le même pied, et pour donner par là aux membres des différentes provinces l'avantage d'entendre les explications ministérielles dans leur langue maternelle. Bien des fois, des milliers de fois, j'ai entendu accuser le dernier gouvernement, (le gouvernement libéral) de refuser à la province de Québec ce qui lui était légitimement dû. On disait que ce gonvernement distribuait les ressources du trésor public aux autres provinces et que la nôtre était loin d'en recevoir sa légitime part; et je n'hésite pas à déclarer que cela était parfaitement vrai. Mais, honorables messieurs, refuser de donner quelques pièces d'argent est bien peu de chose, comparativement au refus de rendre justice à toute une population sur une question comme celle qui nous occupe, et qui n'est rien moins qu'une question de nationalité, de langue et de religion. Le présent gouvernement ne nous a pas encore refusé notre légitime part des deniers publics, mais il vient de refuser à la nationalité française un ministre qui puisse faire connaître à ses représentants les affaires du pays dans leur propre langue, et c'est cette omission grave que l'honorable représentant du gouvernement au Sénat appelle une omission légère, une bagatelle. (Ecoutez!)

L'honorable M. CAMPBELL—Je demande pardon à l'honorable monsieur, je n'ai jamais parlé ainsi.

L'honorable M. BELLEROSE—L'honorable monsieur qui vient de m'interrompre a accepté un porte-feuille dans le cabinet, et il est responsable, aussi bien que ses collègues, de l'omission qui a été faite. Cet honorable monsieur n'a-t-il pas dit, dans le cours de ses observations, que le Bas-Canada n'avait pas à se plaindre? qu'il avait eu sa légitime part? enfin, qu'il avait dans l'administration actuelle le nombre de ministres auquel il a droit? Un tel langage dans sa bouche n'est-il pas plus fort que

9

able
t dû
lent
que,
été
mes
e de
tiés,

mes

ni-ci

ose

idé-

oins

ubli

est

glais

s les

este

con-

t pu

ient

lien-

r un

éan-

que s'en

stice

· les

ince

nce cirmaqui qui ons

qui ons rue y a

its.

celui que je viens de lui prêter? N'est-ce pas par de semblables paroles qu'il a cherché à excuser le gouvernement, et ma foi! qu'elle excuse! Toutes les provinces, celle de Québec exceptée, n'avaient-elles pas rigoureusement tout ce qu'elles avaient droit d'avoir, après que Sir John eût choisi ses treize collègnes? Et le quatorzième n'a-t-il pas été ajouté seulement pour faire plaisir à une province, (le Nouveau-Brunswick) dont la majorité actuelle est opposée au gouvernement? C'est à cause de ce quatorzième ministre, pris au Sénat, que les anglais et les protestants ont trois ministres, tandis que les sénateurs canadiensfrançais et catholiques n'en ont aucun qui appartienne à leur

croyance et à leur origine. (Ecoutez! Ecoutez!)

Après la résignation du gouvernement libéral de l'honorable M. MacKenzie, en octobre dernier, le très-honorable Sir John A. MacDonald fut appelé à former un nouveau gouvernement. Huit jours s'écoulorent avant que le nouveau cabinet fût au complet, Sir John attendant le retour d'Europe de celui auquel il destinait le ministère de la milice. Je regrette que les honorables membres du Sénat qui m'écoutent ne se soient pas trouvés à Montréal pendant cet intervalle; ils connaîtraient comme moi toutes les rumeurs qui y circulaient et toutes les conversations qui s'y débitaient à chaque coin des rues. Ils connaîtraient toutes les intrigues qui ont été pratiquées en dedans comme en dehors de "l'Hotel Windsor," alors que la question de la nomination d'un ministre français au Sénat occupait tous nos intrigants. (Ecoutez!)

V

C

a

C

de

A

a

 $\mathbf{d}$ 

C

n

Honorables messieurs, il est une chose bien certaine, et l'expérience nous le démontre, c'est que chaque fois que nous avons négligé d'exiger que nos droits et priviléges fussent reconnus, nous les avons vus tomber en désuétude et faire le sujet de vives, et quelquefois, d'acrimonieuses discussions, quand on voulait en réclamer l'exercice. Jetons un coup-d'œil sur ce qui s'est passé au Sénat pendant les quatre ou cinq dernières sessions. Quelles difficultés, quelle opposition n'avons-nous pas éprouvées quand la minorité française a demandé qu'un des greffiers fit la traduction en français des délibérations du Sénat, comme cela se fait à la Chambre des Communes! Tous les honorables sénateurs qui m'écoutent savent que l'honorable chef du gouvernement actuel en cette chambre (M. Campbell) a fait tout en son pouvoir pour m'empêcher de réussir. Lorsque je me suis opposé à la motion faite pour retirer le rapport du comité devant lequel j'avais plaidé et gagné la cause de ma langue maternelle, qui m'a combattu, si ce n'est cet honorable sénateur aujourd'hui ministre? Et de quelle manière l'a-t-il fait? Les honorables messieurs savent qu'il voulut alors me persuader qu'il agissait dans l'intérêt de ma cause, que les règles du Sénat étaient comme ceci et comme cela, et, n'eût été mon expérience parlementaire, j'aurais cédé et mes nationaux eussent perdu ce que par ma persévérance j'ai gagné alors en faveur de notre

langue commune.

oles

oi!

tée.

oit

Et

isir

rité

ce

ro-

ns-

eur

110-

Sir

'er-

net

lui

les

pas

ent

on-

on-

ans

ion

ous

et

ous

ent

le

nd

ce

res

as

les

at,

10-

du

uit

ne

lté

10

111

es

er

at

e e Je répète que l'honorable chef du gouvernement fait affront à mes compatriotes, quand il dit qu'ils ont tout ce qu'ils ont droit d'avoir. Ils n'ont au Sénat ni ministre catholique, ni ministre parlant la langue française, tandis que, sous le précédent gouvernement, ils avaient au Sénat deux ministres catholiques, dont l'un était de la province de Québec et parlait la langue française. (Très bien)

Je suis certain que plusieurs honorables membres vont sourire lorsque je leur dirai que c'était en effet le devoir du gouvernement de nous donner au Sénat un ministre catholique. N'est-il pas vrai qu'à chaque session il se présente des questions politico-religieuses? Et la conséquence naturelle de ce fait, n'est-elle pas que c'est faire une injustice au million et demi de catholiques qui habitent notre pays, que de ne pas leur permettre d'avoir au Sénat, parmi les membres du cabinet, une voie autorisée et responsable des intérêts de cette partie notable des habi-

tants de la province de Québec? (Ecoutez! Ecoutez!) Qui a soutenu à la tête des affaires de notre pays ceux qui dirigent aujourd'hui encore la barque de l'Etat? Qui a soutenu Sir John A. MacDonald à la tête de nos affaires depuis vingt ans? N'est-ce pas la province de Québec, et cependant comment la récompense t'il aujourd'hui?—Je n'ai jamais fatigué aucun gouvernement par des demandes pour moi-même ou pour ceux qui pouvaient m'être chers, mais quand il s'agit de mon pays et de ses intérêts, je ne me crois pas déchargé du devoir de défendre sa cause avec toute la vigeur dont je suis capable. Aujourd'hui j'ai le droit de me plaindre et d'user de paroles Mon mecontentement, toutefois, serait encore plus grand, si je ne croyais pas que l'honorable premier ministre et le chef du gouvernement dans cette Chambre ont été les dupes de l'intrigue de quelques uns de mes compatriotes; dans ma conviction qu'il en est ainsi, je dois excuser ces deux honorables messieurs, bien que l'honorable premier ministre fût en état de s'assurer de ce qu'il convenait de faire au Sénat en ce qui touche notre province. Je demanderai à l'honorable leader du Sénat s'il a jamais été consulté sur les arrangements dont je viens de parler.

L'hon. Mr CAMPBELL—Malheureusement je n'ai pas été consulté; j'étais alors bien malade et retenu au lit. Mais je suis responsable de ce qui s'est fait et j'en prends la responsabilité.

L'hon. M. BELLEROSE—Il n'y a pas de doute que l'hon. sénateur ne soit responsable, bien qu'il n'ait pas été consulté. S'il l'avait été, je n'ai aucun doute que le cabinet n'eût été composé autrement qu'il ne l'est.

Mardi, 18 février, 1879, le Sénat s'assemble à 3 heures p. m.

dı fr

à de

Q

bie

qt

ra

pi

m

pi Sé

fr

m

Dil

m

m

co

de je

m

fra

ba

re

V

U de

qt

Ā

oj

üέ

V(

dı

éŗ

de

ne

la

Si

le

L'hon. Mr BELLEROSE prend la parole et continue son discours comme suit:

J'ai dit hier que l'honorable premier ministre, bien qu'il fût d'après moi responsable des choses dont je me plains, n'en avait rien su avant que les dispositions relatives à notre province dans la formation du cabinet ne fussent devenues publiques. J'ai dit encore que je pensais que l'hon. leader du Sénat ne connaissait rien de ces arrangements. Je lui ai posé la question et, sans hésiter, cet honorable ministre a exprimé ses regrets, en ajoutant qu'il n'avait pas été consulté et qu'il était malade lors de la composition du ministère.

L'hon. M. CAMPBELI.—J'ai ajouté que j'étais cependant responsable.

L'hon. M. BELLEROSE—Oui, évidemment. La minorité dans cette Chambre, (les Canadiens-Français) ayant élu un chef, j'ai bien le droit de demander à l'honorable monsieur M. Chapais s'il a été consulté à ce sujet.

L'hon. M. CHAPAIS—Je réponds à mon honorable ami que je n'ai pas été consulté. Je ne m'attendais pas non plus à l'être, car il n'y avait qu'une voie ouverte à ceux qui avaient la la responsabilité de former le gouvernement, c'était de prendre un sénateur dans la province de Québec.

L'hon. M. BELLEROSE—Si je le comprends bien, l'honorable M. déclare qu'il n'a pas été consulté, qu'il ne s'attendait pas à l'être, vu que l'honorable premier ministre n'avait qu'une voie à suivre, celle de prendre parmi ses collègues un sénateur de Québec parlant la langue française. Que l'honorable membre me contredise si je ne rends pas son idée. Eh bien! je crois qu'il est dans l'erreur sur un point. Que servirait de choisir des chefs s'ils ne devaient pas être consultés dans d'aussi graves circonstances? Honorables messieurs, vous me permettrez maintenant de revenir sur ce que j'ai dit déjà des événements des dernières années.

Je suis entré au Sénat en 1873.

Dès mon entrée j'ai été frappé péniblement par le fait que la langue française en était complètement bannie. Pendant la première session, session bien courte, je me contentai d'observer, mais des la deuxième et la troisième, j'attirai plusieurs fois l'attention de l'honorable président et des honorables membres du Sénat sur cet état de choses, en les priant d'y porter remède. Mes observations furent toujours bien reçues, mais ce fut là tout.

Je me vis donc obligé ou de renoncer à insister pour que nos droits et priviléges fussent reconnus et respectés, ou de soumettre franchement et bravement mes réclamations au Sénat. Renoncer à faire reconnaître les droits de la langue française, c'eût été, de ma part, plus que de la lâcheté, c'eût été de la trahison. Quelles que fussent les difficultés qui se trouvassent sur mon chemin, je compris ce que me commandait le devoir. (Trèsbien) En conséquence, pendant la session de 1876, je soumis la question au Sénat. Une très-vive discussion s'éleva; les honorables membres de cette chambre se rappellent que deux de nos principaux collègues (les honorables messieurs Dickey et Miller) m'assaillirent sans pitié au nom de la majorité anglaise. Mes prétentions, disaient-ils, n'étaient pas fondées; les règles du Sénat ne reconnaissaient aucun droit de ce genre à la langue française. Je n'eus pas grande difficulté à anéantir ces arguments. Au dessus des règles du Sénat, répondis-je, je place le pacte fédéral et j'en citai la clause. Enfin, un de ces honorables messieurs finit par m'assurer que la majorité du Sénat, (les membres parlant la langue anglaise) ne s'opposerait pas par courtoisie à ce que je demandais, mais que je devais cesser de revendiquer cela comme un droit. Je les remerciai, mais je les assumi que quelles que pussent être les conséquences pour moi persor ellement, je remplirais ce que je considérais comme un devoir impérieux envers ma Province et envers la population française de tonte la Puissance, et que je ne cesserais de combattre que le jour où les droits de la langue française seraient reconnues (Ecoutez!) Au commencement de la session suivante, (1877) je soumis de nouveau la question à la Chambre. Un comité fut chargé de l'examiner. Je soutins ma cause devant ce comité et je réussis à faire adopter un rapport qui plaçait la langue française sur le pied de la langue anglaise. A peine ce rapport était-il présenté au Sénat qu'une vive opposition s'y formait pour en empêcher l'adoption. Je ne me décourageai pas, je combattis et j'eus enfin l'extrême plaisir de voir le rapport adopté et suivi d'effet dès le lendemain. Les droits de la langue française étaient reconnus et, depuis cette époque, elle a eu ses franches coudées au Sénat.

Après vous avoir rappelé ce qui a été fait durant ces dernières années pour la revendication des droits de notre langue, déjà méconnus au Sénat par notre propre faute, parce que nous n'avions pas constamment, et à chaque occasion, insisté sur la reconnaissance de ces droits, permettez-moi, honorables messieurs, de vous faire connaître la conduite que vient de tenir le nouveau gouvernement à l'égard de notre langue et de notre

nationalité.

017

ı'il

en

10-

es.

ne

OID

its,

de

int

ité

ef, ur

ne

re,

la

lre

10-

118

ie

de

re

is

ir

68

n-

88

ie

28

u

е.

t.

Que Sir John A. MacDonald ait cru devoir retarder de huit jours la formation de son gouvernement pour attendre l'arrivée de l'hon. Mr Masson, peu m'importe pour le moment : je ne veux rien y voir ni m'en occuper, puisque l'honorable Premier a préféré abdiquer ses droits en faveur de Mr Masson et lui laisser la responsabilité de décidor ce qui intéressait particulièrement notre province. Mais, une fois appelé, une fois que son chef l'eût chargé de la mission importante de présider à la formation de cette partie de l'administration, n'éta devoir impérieux pour Mr Masson de montrer un peu plus de respect qu'il n'en a montré pour le régime inauguré en 1867 par le grand chef conservateur? Ne devait-il pas, à l'exemple de Sir George E. Cartier, faire appeler dans le nouveau cabinet, un sénateur catholique, parlant la langue française, un sénateur qui pût répondre, au nom du gouvernement, dans la langue de la minorité? Le seul fait que souvent, pour ne pas dire à chaque session, des questions politico-religieuses s'élèvent en parlement, n'aurait-il pas du décider M. Masson à suivre la coutume établie et à ne pas laisser le Sénat sans un défenseur responsable des principes catholiques? (Très bien, très bien)

Mais qu'importait tout cela à M. Masson, pourvu qu'il fût ministre? N'a-t-il pas laissé remplacer les deux ministres catholiques, (un Anglais et un Français) que le ministère libéral de M. MacKenzie a toujours donnés au Sénat, par deux ministres anglais et protestants, et n'a-t'il pas de plus sanctionné la nomination d'un quatorzième ministre (un de plus que le nombre ordinaire) pour donner à la petite province du Nouveau-Brunswick (province hostile au gouvernement actuel) un ministre qu'elle n'a pas le droit d'avoir, et à la majorité anglaise et protestante du Sénat l'avantage d'avoir trois ministres protestants et anglais, tandis que nous n'en avons pas un seul qui soit

catholique et français. (Ecoutez!)

Cet oubli de son devoir est d'autant plus coupable que M. Masson avait, pour se guider, les sages précédents laissés par le grand patriote que nous apprenons chaque jour à apprécier davantage. M. Masson croit-il mieux juger des besoins de notre position? Croit-il que le regretté Sir George n'avait pas ses vues, lorsqu'il créait ces précédents que M. MacKenzie a suivis à la lettre en prenant, tout le temps qu'il est resté à la tête des affaires, parmi les sénateurs, un ministre de la province de Québec, catholique et parlant la langue française?

Mais il y avait un autre grand motif, un motif marqué au coin du plus pur patriotisme qui eût du porter M. Masson à prendre au Sénat un collègue d'origine française, c'était celui de montrer son entière approbation de la position prise par les membres français du Sénat, lorsqu'ils s'étaient tous unis pour revendiquer les droits méconnus de la langue française, au lieu de paraître condamner l'acte patriotique de ces messieurs et de paraître approuver la majorité anglaise des efforts de toute sorte qu'elle avait faits pour réussir à la bannir, comme semble le faire M. Masson en ne donnant pas au Sénat un

un l'a co far me

me de d'a êtr (E

fut

qu qu " q de de exi ma au mi

> la pri vai por Do

fai

fra

l'h Ca inc ve grale lie fai po Qu

do d'a de

de

un ministre qui puisse interpréter les vues et la politique de l'administration dans la seule langue que la minorité française comprenne, ou du moins dans la langue qui lui est plus

familière. (Très-bien)

Le désir que j'ai de ne rien dire qui ne soit strictement vrai me porte à ajouter (ce qui diminuera d'autant la responsabilité de de M. Masson,) qu'il n'a peut-être pas été parfaitement libre d'agir dans cette circonstance et qu'il faudrait peut-être, pour être juste, accuser sa faiblesse autant que son mauvais vouloir.

(Ecoutez!)

er

lui

re-

on

la

un

de

ar

Sir

un

ui

la

ne

ıt,

ie

es

ût

08

al

es

la

re

S-

·e

 $_{
m et}$ 

8-

it,

e

ľ

r

e

e

b

La rumeur veut que, dès son retour d'Europe, M. Masson fut informé que Montréal désirait voir entrer au gouvernement un sénateur pris parmi les canadienss-français; mais, qu'après avoir été prêter serment à Québec et être revenu à Montréal, il s'est vu entouré de certains intrigants bien connus qui lui auraient soufflé à l'oreille "qu'il vaudrait mieux ne pas "prendre de ministre français au Sénat." Placé dans l'alternative de choisir entre l'opinion publique d'un côté et les intrigants de l'autre, que va faire M. Masson? Se roidira-t-il contre les exigences de l'intrigue, pour en arriver à faire ce que lui commande le devoir? Non ce n'est pas ainsi, paraît-il, que M. Masson aurait agi. Au contraire, il aurait préféré consacrer son premier acte ministériel à aider le triomphe de l'intrigue et à se faire des amis dans la classe des intrigants. "Point de ministre français au Sénat!" et la difficulté se serait ainsi trouvée réglée.

Oui, honorables messieurs, c'est ainsi que M. Masson régla la difficulté, mais aussi c'est ainsi qu'une parole de M. Masson priva de leurs droits et de priviléges acquis par beaucoup de travail, la population de la province de Québec, que dis-je! toute la population parlant la langue française dans toute l'étendue du

Dominion. (Ecoutez! Ecoutez!)

Vous avez entendu, messieurs, pendant la dernière session, l'honorable chef du cabinet dans cette chambre, l'honorable M. Campbell, qui était alors dans l'opposition, tonner contre l'acte inconstitutionnel qu'avait commis son Honneur le lieutenant-gouverneur Letellier en renvoyant ses conseillers soutenus par la grande majorité des représentants du peuple, et moi-même j'ai alors dénoncé comme je dénonce encore aujourd'hui cet acte du lieutenant-gouverneur, que je considère comme un acte tout à fait opposé à l'esprit de notre constitution. Mais quelle est la position des nouveaux ministres? Pendant que la province de Québec en appelle à eux, qu'elle leur demande de juger l'acte de son Honneur et de le punir, voilà qu'eux-mêmes sont accusés d'avoir violé l'esprit de cette même constitution qui donne implicitement aux deux nationalités de ce pays le droit d'avoir pour les représenter sur les banquettes ministérielles des hommes parlant leur langue respective. (Ecoutez ! Ecoutez !) Honorables messieurs, plût à Dieu que j'eusse ici dans le

moment, à portée de ma voix, tous mes compatriotes! Je feur demanderais ce qu'ils pensent de la position humiliante que vient de leur faire le présent gouvernement, et je n'ai aucun doute qu'ils " ne me répondissent tous d'une voix que les choses sont bien changées. Ils me rappelloraient les temps passés, les temps où le Bas-Canada avait son grand patriote et son grand homme d'état à sa tête. Ils reconnaîtraient la perte énorme que notre belle province a faite en perdant Sir George Etienne Cartier. (Ecoutez!) lls me rappelleraient encore le temps où les Lafontaine et les Morin combattaient pour la conservation de notre langue et les temps plus récents où Sir George combattait pour le Bas-Canada et les Bas-Canadiens. Oh! diraient-ils, que d'efforts il a faits, notre grand chef, pour conserver à notre province tout ce qui lui est cher! Ils répèteraient enfin ce qui a déjà été répété des milliers de fois, c'est qu'en perdant Sir George, la province de Québec a perdu son meilleur ami-Ah! diraient-ils, si Sir George eût été là, notre province ne se trouverait pas dans la position humiliante où l'a placée le présent gouvernement. (Ecoutez!) Et que diraient-ils de ceux qui sont parvenus par l'intrigue à forcer leur entrée dans le gouvernement et se sont chargés de la cause de notre province qu'ils ont ensuite honteusement abandonnée?

Je ne sais pas, Messieurs, ce que mes compatriotes réservent à ces honorables messieurs, mais je dis que s'ils sont contents et satisfaits de la position que le gouvernement vient de leur faire, et s'ils se croient tellement forts de leurs droits méconnus qu'ils ne demandent pas un compte rigourenx à ceux qui ont oublié ce que le devoir exigait d'eux, alors il est inutile pour nous leurs représentants, de combattre plus longtemps pour la conservation de leur langue et de leur nationalité, et que mieux vaut de suite se résigner et souffrir en silence tout ce que les gouver sements voudront faire de nous.

Honorables messieurs, j'espère qu'on me pardonnera d'avoir parlé énergiquement dans cette circonstance. Quand on a combattu toute sa vie pour la conservation des droits et priviléges de ses compatriotes, on ne peut s'empêcher d'être ému en voyant ses propres amis politiques, ceux-là mêmes qu'on a eu l'habitude de supporter depuis plus de trente ans, fouler aux pieds ce que les Canadiens-Français ont de plus cher. (Très bien. Très bien).

L'honorable M. TRUDEL.—Si j'avais pu prévoir que le débat aurait pris cette tournure, je me serais efforcé de préparer quelques notes propres à me guider. Je m'associe cordialement aux sentiments exprimés par les honorables membres qui ont proposé l'Adresse, mais je ne puis m'empêcher en même temps de témoigner le regret que j'éprouve de ce qu'un

ir devient qu'ils ° bien où le etat à protez!) ne et mgne Bass il a e tout répété ace de eorge sition : /) Et gue à hargés ement

ervent ents et faire, qu'ils blié ce leurs conserx vaut es gou-

l'avoir a comviléges voyant u l'hac pieds s bien.

r que rcé de associe orables pêcher qu'un élément important du Sénat ait été omis dans la formation du cabinet fédéral. (Ecoutez! Ecoutez!) Je me rends exactement compte des difficultés inhérentes à la composition d'un ministère. Dans la situation que nous occupons, an milieu de tant de provinces qui composent la Confédération et de tant de nationalités en état de rivalité, il est difficile que la distribution des portefeuilles se fasse d'une manière absolument équitable. J'admets volontiers que le gouvernement, quel que soit son désir de rendre justice à tout le monde, soit dans l'impossibilité de former une administration qui satisfasse toutes les exigences. En ce qui concerne le personnel du cabinet, et particulièrement les ministres bas-canadiens, je reconnais qu'on n'aurait pu mieux choisir, et j'ai pleine confiance dans les capacités de ces honorables messieurs. Toutefois il me paraît regrettable que le gouvernement n'ait pu faire en sorte de donner aux sénateurs français quelque représentant de leur nationalité dans l'administration, (Ecoutez, ! Ecoutez!) et j'ajoute qu'à mon avis les intérêts du Sénat en général et le principe qu'il représente ont été j'usqu'à un certain point méconnus dans cette affaire. été facile de trouver dans cette chambre un digne représentant des canadiens-français, je dirai plus, n'était-ce pas là une nécessité constitutionnelle? Le gouvernement est obligé d'avoir au milieu de nous quelqu'un en position de fournir les explications nécessaires sur ses actes politiques. Je reconnais toute la compétence que possède à cet égard l'honorable leader ministériel dans cette chambre. Encore qu'il sache bien le français et le parle avec facilité, jamais nous n'avons encore eu le plaisir de l'entendre s'exprimer dans cette langue au cours de nos délibérations; or, il y a là quelque chose d'insuffisant au point de vue constitu-Il importe en effet que les canadiens-français aient ici un représentant de leur race. Si nous n'avons pas le droit d'avoir un tel représentant, la politique ministérielle ne peut plus se discuter à fond dans la langue française, et il en résulte que cette langue n'est pas sur le même pied dans le Sénat que la langue anglaise. Je vois là une violation de l'esprit de la constitution. La question que je touche ici est extrêmement délicate, et j'admire le courage avec lequel mon honorable ami M. Bellerose aborde des questions de ce genre toutes les fois qu'il croit de son devoir de le faire-Il ressemble aux fiers guerriers du moyen âge, à ces hommes inaccessibles à la crainte et qui se précipitaient tête baissée dans la mêlée, sans songer aux nombreux périls qui les menaçaient. (Ecoutez, ! écoutez!) Ayant par la constitution le droit de délibérer en français

Ayant par la constitution le droit de délibérer en français dans le Sénat, je dis que nous avons également droit d'exiger du ministère que certains de ses membres soient en état de répondre aux questions que nous pouvons leur adresser et de s'exprimer dans les débats également bien dans l'une et dans l'autre langue. (Ecoutez ! écoutez !) Tout en réclamant un pareil droit, nous n'en

serons pas moins tonjours prêts à faire tout ce qui dépendra de nous pour faciliter les délibérations, car nous sommes loin de vouloir mettre nos collègues dans l'embarras en leur parlant une ce

111

de

bi

d'a

pr

se

du

ét

pa

ľ'į

B

ti

al

ŀ€

C

111

la

le

p

ti

langue qui ne leur est pas familière.

Je le répète; dans la composition du eabinet, on n'a pas donné au Sénat la juste part à laquelle il a droit dans la distribution des portefeuilles. Je regrette, Messieurs, que l'acte du gouvernement actuel, en se constituant comme il l'a fait, tende à diminuer la force du principe conservateur dans ce pays et à neutraliser par conséquent les intentions du gouvernement impérial qui n'étaient autres que le maintien dans le Canada du

principe conservateur. (Ecoutez! Ecoutez!)

Dans l'ancienne administration conservatrice, il y avait au moins trois membres du cabinet qui siégeaient au Sénat et le gouvernement libéral de M. MacKenzie en comptait deux, dont l'un a toujours été un canadien-français. (Ecoutez!) Il y a, je le reconnais, un grand avantage pour nous à ce que notre président fasse partie du ministère, mais je pense que le gouvernement eût trouvé facile de nous donner un autre ministre, ce qui eût ajouté de la force aux principes que nous représentons. En s'adjoignant notre président, le ministère a évidemment voulu reconnaître les services qu'il a rendus lorsqu'il s'est fait l'avocat d'une politique protectionniste pour le Dominion, et c'est là un acte dont je ne puis que féliciter le gouvernement."

Ici M. Trudel démontre que, dans la métropole, la coutume a toujours été de prendre la moitié et souvent plus de la moitié des ministres à la chambre des Lords. Le premier ministre actuel, Lord Beaconsfield a déjà exprimé l'opinion que le ministère devait se composer également de membres pris dans les deux Chambres; et c'est ainsi qu'il a formé son administration qui se compose de six ministres choisis à la Chambre des Lords et de six autres choisis aux Communes.

M. Trudel cite ensuite des autorités pour prouver la thèse du noble lord et la convenance de s'y conformer. Ces autorités établissent que le ministère n'est autre chose qu'un comité du Parlement. Puis M. Trudel continue comme suit :

"Dans un pays comme le nôtre, où il y a deux nationalités en présence, est-il constitutionnel de former ce grand comité qui s'appelle un ministère sans que chacune d'elles ait au moins un représentant choisi parmi les membres du Sénat? Je ne prétends pas que l'administration actuelles soit plus fautive à cet égard qu'aucune de celles qui l'ont préce é; la faute en est plutôt à nous qu'aux ministres, à nous qui avons, depuis des années, laissé passer plus d'une fois, sans un mot de protestation, tout ce qui s'est fait contre le corps sénatorial.

Il est de mode aujourd'hui d'amoindrir l'importance du Sénat. S'il ne se charge pas de défendre lui-même sa cause, celle de la constitution, il ne doit pas être surpris si certains membres d'une autre chambre croient que le Sénat est une assemblée sans importance. Il est donc essentiel, et j'appuie là dessus en terminant, que la Chambre Haute obtienne dans le Cabinet le nombre proportionnel de représentants qu'elle a le droit d'avoir, parce qu'elle est en réalité l'expression vivante du principe conservateur. C'est dans le Sénat en effet que doivent se trouver en plus grand nombre les gardiens de la constitution. (Ecoutez!)

L'honorable M. PENNY.—" Le Sénat devrait compter dans le cabinet plus de représentants de la province de Québec." (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

para para vi et

L'honorable M. PELLETIER—"Je serais le dernier membre du Sénat à soulever une question de nationalité, mon opinion étant que nous devons tous vivre comme citoyens d'un grand pays; mais, dans une circonstance comme celle-ci, je ne saurais garder le silence, et je dois féliciter les honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre (les Honorables Messieurs Armand Bellerose et Trudel) d'avoir eu le courage de protester contre ce qu'ils appellent, et contre ce que je crois être, une injustice faite à la population française du Dominion, (Equitez! Écoutez!) Je regrette profondément d'avoir à me plaindre d'une pareille atteinte portée à nos drons. On nous a privés d'un droit légitime, d'un droit qui a été reconnu par toutes les administrations antérieures, et je puis assurer aux honorables membres qui l'ont revendiqué avec tant de vigueur, que nous, de ce côté de la Chambre, nous sentons aussi profondément atteints qu'euxmêmes et que nous joignons nos protestations aux leurs contre la conduite du gouvernement. (*Ecoutez!*)

Malgré le plaisir que j'éprouve à voir trois membres du Sénat faire partie du ministère, je n'en aurais pas moins vu avec une vive satisfaction le premier ministre conseiller à Son Excellence de donner aux sénateurs de la langue française un représentant dans ce même ministère. Je crois qu'il eût été facile au premier ministre chargé de former le cabinet actuel de trouver parmi ses amis, les sénateurs français, des hommes dignes d'y figurer; (Ecoutez!) c'est néanmoins avec plaisir que j'ai entendu le leader du gouvernement nous faire part de son regret de ce qu'un pareil oubli ait eu lieu, et je le crois d'autant plus sincère que la courtoisie de ses manières envers moi personnellement, et envers chaque membre français du Sénat, ne s'est jamais démentie; mais je ne puis, en même temps, m'empêcher de regretter qu'une

uit au goul'un a je le sident ement

lra de

oin de

t une

a pas tribu-

to du

nde à

et à

ment da du

ii eût En voulu vocat là un

tume noitié etuel, stère deux jui se et de

thèse prités té du

alités é qui ns un tonds egard nous aissé e qui

e du ause, si grande injustice ait été faite à la province de Québec et de protester contre son accomplissement. (Ecoutez! Ecoutez!)

L'honorable M. BUREAU—Je m'empresse de joindre mes propres protestations aux protestations justes et légitimes qui sont actuellement exprimées devant le Sénat, et dans lesquelles on se plaint de ce que les Canadiens-Français et nos coreligionnaires n'ont aucun des leurs pour les représenter sur les banquettes ministérielles du Sénat. Plus d'une fois déjà l'on a du remarquer que lorsqu'il s'est fait des tentatives pour amoindrir notre position sociale, religieuse et politique, on nous a trouvés unis romme un seul homme sans distinction de partis.

Nous ne voulons pas dominer, mais nous ne voulons pas non plus qu'on nous domine. Ce que nous réclamons, ce sont des droits acquis, consacrés par l'usage. Depuis la Confédération, les canadiens-français et nos coreligionaires ont été-invariablement, et je dirai honorablement, représentés dans le Sénat.

Qu'on en soit bien convaineu; nous ne faisons qu'exprimer en ce moment l'opinion publique de la province de Québec qui réclame justice égale et droits égaux."

L'Adresse est ensuite votée.

Cette discusion a en ceci de l'emarquable que pas un membre du Sénat, pas un pul, à quelque nationalité qu'il appartînt, anglaise, écossaise, iriandaise on française, ne s'est levé pour défendre la conduite du gouvernement. Les ministres même, qui siégent au Sénat, n'ont pu s'empêcher d'admettre que c'était là une malheureuse affaire, qu'ils la regrettaient, mais qu'ils n'avaient pas été consultés, et que par conséquent elle n'était pas leur fait, bien qu'ils reconnussent en être responsables.

Quelques mots d'excuse, voilà à quoi s'est bornée toute leur réponse.

et do )

mes qui selles gion-quetemar-notre unis

non des tion, able-

imer : qui

ibre tînt, oour eme, etait u'ils pas

nte

